



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Montreuil-sous-Bois, le 12 avril 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil « fruits et légumes » de FranceAgriMer du 9 avril 2013 : les professionnels français de la filière des fruits et légumes adoptent une délibération sur le projet de règlement d'OCM unique

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les fruits et légumes et productions spécialisées s'est réuni le 9 avril 2013, sous la présidence de Patrick Trillon. Cette séance a permis de mener une large concertation au sein de l'ensemble des familles de la filière des fruits et légumes, afin d'adopter et transmettre aux autorités françaises une position commune professionnelle sur le projet de règlement d'OCM unique.

Délibération du Conseil « fruits et légumes » de FranceAgriMer sur le projet de règlement d'OCM unique

La Commission européenne a présenté en octobre 2011 une série de textes visant à modifier le cadre général de la PAC à l'échéance 2014. Pour ce qui concerne le secteur des fruits et légumes, un exercice d'évaluation de l'OCM de 2008 est parallèlement en cours depuis le 1^{er} semestre 2012.

Dans ce cadre, le Conseil « fruits et légumes » de FranceAgriMer avait pris position, le 29 août 2012, sur la consultation publique concernant l'OCM fruits et légumes lancée par la Commission européenne.

Le Conseil « fruits et légumes » de FranceAgriMer s'est attaché, dans sa séance du 9 avril 2013, à définir la position des professionnels de la filière fruits et légumes sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant organisation commune des marchés des produits agricoles (règlement « OCM unique ») pour les produits relevant de sa compétence. Les membres du Conseil ont, en effet, souhaité prendre position sur la proposition de règlement OCM unique et également faire état de modifications complémentaires qu'il conviendrait de prendre en compte, afin de permettre à l'OCM fruits et légumes de continuer à représenter un outil efficace de structuration de la filière, garante de son développement.

Sur la base des réflexions, menées au cours de ces derniers mois, dans le cadre du groupe de travail « PAC-OCM » du Conseil « fruits et légumes » de FranceAgriMer et des larges échanges avec les structures professionnelles de la filière, les membres du Conseil se sont prononcés sur les points suivants :

- l'importance centrale de la reconnaissance des organisations de producteurs (OP) dans le secteur des fruits et légumes ;
- la nécessité de réviser la liste des produits couverts par l'OCM ;
- le soutien de la proposition d'extension de l'aide aux fonds opérationnels aux associations d'organisations de producteurs (AOP) ;
- le renfort des outils de prévention et de gestion de crise ;
- les mesures environnementales (modification, simplification...) ;
- le maintien de l'encouragement de l'agriculture biologique ;
- l'importance d'une bonne répartition entre actes délégués et actes d'exécution ;
- la mise en place de mesures exceptionnelles dans les cas de crises conjoncturelles pour les pommes de terre et plants de pommes de terre, au même titre que les autres productions végétales ;
- le renforcement des outils collectifs de connaissance des marchés ;

- le rôle des interprofessions ;
- les échanges avec les pays tiers (dispositif des prix d'entrée, licences d'importation, négociation d'accords, clause de sauvegarde...);
- la normalisation et l'attachement à la mention de l'origine pour la commercialisation et la promotion.

Le Conseil « fruits et légumes » de FranceAgriMer a adopté à l'unanimité une délibération sur le projet de règlement d'OCM unique. Cette délibération, exprimant la position des professionnels de la filière française des fruits et légumes, sera prochainement transmise au ministre en charge de l'agriculture.

Fruits et légumes frais et transformés dans les écoles : information sur la consultation publique de la Commission

Les professionnels ont également pris connaissance du compte rendu du groupe de travail du Conseil spécialisé de la filière fruits et légumes de FranceAgriMer concernant la consultation publique de la Commission européenne sur le réexamen des programmes destinés à distribuer des produits agricoles dans les écoles. Cette réunion avait pour objet de mettre en commun les avis des professionnels sur cette mesure.

La date limite d'envoi des réponses à cette consultation publique est fixée au 22 avril prochain.

Un marché des fruits et légumes de printemps dans des conditions hivernales

Les conditions climatiques hivernales ont permis une valorisation des cours en chou-fleur et poireau (légumes d'hiver). Ces conditions ont, par contre, entraîné un retard dans la mise en place des campagnes d'asperge, de fraise et de tomate avec des disponibilités faibles et une consommation peu présente. Le marché des fruits d'hiver (pomme, kiwi) est resté équilibré avec des cours élevés du fait du manque de disponibilité.

Pour en savoir plus : *Note de conjoncture Fruits et légumes*, 9 avril 2013, FranceAgriMer

Modernisation des serres maraîchères : les investissements pour la production de plants de pommes de terre sous abris pourront être financés par les collectivités territoriales

Les membres du Conseil ont donné un avis favorable sur un projet de décision du directeur général de FranceAgriMer modifiant la décision AIDES/SAN/D 2011-51 du 19 octobre 2011 relative à la mise en œuvre d'un programme de financement de certaines dépenses de modernisation dans le secteur des serres maraîchères, afin de permettre le financement par les collectivités territoriales (et uniquement par elles) des investissements concernant les bâtiments destinés à la production de plants de pommes de terre.

Le prochain Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les fruits et légumes et productions spécialisées se réunira le 11 juin 2013.

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05
Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr